

**CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ**

**AVIS N° 2006-11 DU 30 JUIN 2006**

**Afférent au projet d'arrêté relatif  
au compte de dépôt obligatoire des huissiers de justice prévu  
aux articles 30-1 à 30-5 du décret n°56-222 du 29 février 1956  
pris pour l'application de l'ordonnance du 2 novembre 1945  
relative au statut des huissiers de justice**

---

Le Conseil national de la comptabilité a été saisi pour avis, par lettre du 9 mai 2006, par la Direction des Affaires civiles et du Sceaux du Ministère de la Justice, en application de l'article 2 du décret n° 96-749 du 26 août 1996 relatif au CNC, du projet d'arrêté relatif au compte de dépôt obligatoire des huissiers de justice prévu aux articles 30-1 à 30-5 du décret n° 56-222 du 29 février 1956, pris pour l'application de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative au statut des huissiers de justice.

Le Conseil national de la comptabilité, réuni en assemblée plénière le 30 juin 2006, émet un avis favorable sur les dispositions du projet d'arrêté qui lui a été présenté.